

Introduction : Le droit, changement et survie**Michael Poon***

DOI: 10.26442/glsars.v2i1.254

Parmi mes souvenirs des cours de droit constitutionnel, ainsi que de la jurisprudence et des travaux académiques en la matière, l'une des premières analogies dont je me rappelle est celle selon laquelle la constitution est un « arbre vivant » : ses valeurs sous-jacentes et ses objectifs peuvent être interprétés, son corps peut bifurquer et s'adapter, de sorte qu'elle reste pertinente pour les États et leurs sociétés malgré l'évolution du monde. Les contributions à la conférence générale illustrent ce concept en examinant et en défiant – souvent – le droit tel qu'il est et tel qu'il devrait être alors que notre monde change. En dépit des critiques portées à l'encontre du caractère incrémental des « réformes juridiques », nos contributeurs ont clairement souligné le fait que les lois et leur normativité présentent des possibilités, mais aussi d'inhérentes obligations, de rendre notre monde meilleur. De manière plus générale, l'adaptation juridique a souvent été décrite comme essentielle à la survie de l'espèce humaine et des États.

Compte-tenu des défis récents et extrêmes provenant du milieu naturel, comme la pandémie de COVID-19 ou le changement climatique, c'est sans surprise que de nombreux auteurs ont réfléchi au rôle du droit en s'intéressant largement aux réglementations environnementales, que ce soit au niveau national ou international (comme en témoignent toutes les sections de ce volume). J'ai été surpris, dans les contributions, par le vaste degré de compréhension de l'environnement et par la vision nuancée des facteurs humains, dépassant les modèles traditionnels mettant en opposition franche les intérêts humains/économiques et ceux environnementaux. Sont notamment évoqués : les paysages sacrés nécessitant une reconnaissance juridique tant de leur existence physique que de leurs histoires/sociétés humaines, la manière dont il est possible d'encourager efficacement différents échelons gouvernementaux à travailler pour la réduction de la dépendance au carbone dans la production d'énergie, l'étude de relations commerciales bénéfiques afin de promouvoir des moyens de déplacements multimodaux plus efficaces, ou le déploiement d'instruments légaux nationaux ou supranationaux pour réaliser le changement au sein et en-dehors des juridictions. Les lacunes des réglementations existantes et de l'interprétation de la jurisprudence sont mises en avant, et des solutions sont présentées en tenant compte de l'urgence des enjeux en cause. Puisque nous ne connaissons encore qu'une seule planète habitable, et que ne pouvons ni voyager dans le passé ni revenir facilement à une situation « saine », le plan d'action rationnel – mais difficile – semble être de déployer les changements juridiques nécessaires pour s'assurer que l'action humaine ne rende pas notre monde inhabitable.

Un thème corollaire à celui de l'environnement et de la survie est celui de l'identité. Considérer que les défis énoncés ci-dessus sont uniquement dictés par des comportements rationnels et logiques est une faillite analytique. Nos auteurs soutiennent que pour les droits culturels, la citoyenneté, le patrimoine humain, et la gouvernance des technologies de la reproduction, ce que nous choisissons (ou non), qui nous choisissons (ou non), et où nous choisissons de réguler en dit long sur les valeurs et les populations auxquelles nous tenons et que nous sommes prêts à financer. Ceux-ci façonnent ensuite les suppositions, les logiques et les initiatives sous-jacentes stimulant l'implémentation des changements de lois, de régimes administratifs, d'interprétation judiciaire et autres. Pour l'observateur extérieur, ce processus illustre ce à quoi les sociétés accordent de l'importance, et qui elles sont vraiment, lorsque les platitudes et la communication doivent faire place au déploiement du pouvoir – qui impliquera

* Co-éditeur de la GLSARS, candidat au DCL, Université McGill. Contact: michael.poon@mail.mcgill.ca.

toujours des coûts. A travers des définitions, l'attribution ou le retrait de compétences ou la création de standards, le procédé de réponse (ou non) aux développements informe rapidement l'observateur quant aux contours de l'appartenance sociale, des droits, des obligations et, par extension, de l'exclusion et des sanctions.

Un adage courant du champ de bataille moderne et mécanisé (auquel le monde se trouve confronté par le conflit Ukraine-Russie actuel) dit que si vous ne bougez pas, vous mourrez. Le mouvement, et la capacité à s'adapter et à se dépasser sont essentiels à la survie et à la prospérité. Je suggère que les articles de cette section, et sans doute ceux du reste du volume, illustrent la conception du droit exposée dans cette introduction : un objet vivant pouvant évoluer pour rester pertinent et au service de la société dans lequel il prend place. C'est avec plaisir que je vous invite à découvrir et à débattre les thèmes des contributions qui suivent.